

Economie solidaire et innovation

Troisièmes rencontres du Réseau Inter-Universitaires d'Economie Sociale et Solidaire

Université de Toulouse-2 le Mirail
4, 5 et 6 Mars 2003

Maria Sabrina De Gobbi
Programme Finances Solidaires - BIT
Genève
www.ilo.org/socialfinance

**Le cautionnement solidaire comme innovation sociale dans
la micro-finance**

1. Le cautionnement solidaire

1.1. Ses bénéfices

Le cautionnement solidaire a, un peu partout dans le monde, permis aux couches des populations démunies d'avoir accès aux services financiers. Le manque de biens réels à offrir comme garantie et les coûts de transaction très élevés ont toujours été les facteurs principaux déterminant l'exclusion des pauvres du marché financier. Les intermédiaires financiers ont toujours trouvé l'offre de services aux démunis incompatible avec leur exigence de viabilité financière.

Se basant sur le principe de la solidarité et de l'aide réciproque entre ceux qui l'utilisent, le cautionnement solidaire est un mécanisme qui intervient entre les institutions financières et les clients pauvres et franchit les barrières existantes entre les deux parties. Le cautionnement solidaire réduit les coûts de transaction et le risque que la fourniture de services financiers aux pauvres implique pour les institutions financières.

A. Réduction des coûts de transaction: Les coûts de transactions dans l'offre de services financiers aux démunis sont plus faibles

- quand un intermédiaire financier obtient un effet d'échelle ; et
- quand l'analyse du risque est réalisée par les clients-mêmes et non par l'institution financière.

L'effet d'échelle permet de servir un grand nombre de clients avec des coûts non variables devenant de plus en plus faibles. Ainsi, jusqu'à un certain point, les coûts de transaction auxquels l'institution financière doit faire face par client baissent de manière plus qu'inversement proportionnelle à la croissance du nombre de clients.

L'analyse du risque et donc des dossiers présentés par les clients implique des coûts administratifs qui pourraient ne pas être couverts par le prix de petits prêts répondant aux besoins des pauvres. Si la tâche de l'évaluation est par contre confiée

aux clients-mêmes, c'est-à-dire à un groupe de clients, l'institution financière ne doit plus se préoccuper des coûts additionnels générés par le crédit aux démunis.

B. Réduction du risque: Par le biais de ce qu'on peut appeler le "capital social", une caractéristique du cautionnement solidaire, les intermédiaires financiers peuvent externaliser le risque du non-remboursement du crédit, car les conséquences négatives des créances, ou au moins une partie d'elles, se répercutent sur les clients eux-mêmes et non sur l'institution financière. Le cautionnement solidaire et le groupement qui en suit joue un rôle déterminant en termes de pression sur les membres du groupe, afin d'assurer le remboursement. Si le groupe n'arrive pas à obliger un de ses membres à payer sa dette, c'est le groupe-même qui est censé rembourser le crédit ou une partie de celui-ci, et/ou subir des pénalisations dans ses relations futures avec l'institution financière.

1.2. Ses caractéristiques:

Les caractéristiques principales du cautionnement solidaire sont:

- l'existence d'un groupe,
- l'organisation interne du groupe,
- la connaissance personnelle réciproque des membres du groupe,
- la connaissance réciproque du professionnalisme des membres du groupe,
- la responsabilité réciproque pour la dette de chaque membre du groupe,
- l'obligation morale et la pression sociale exercée par les membres du groupe vis-à-vis de tout membre bénéficiant d'un prêt.

L'existence d'un groupe: Les formes du cautionnement solidaire les plus utilisées et connues sont les applications dans le domaine du micro-crédit. Les clients potentiels d'une institution financière forment volontairement, mais parfois sous la direction de l'intermédiaire financier-même, des groupes de 5 à 20 personnes. Le nombre des membres d'un groupe dépend de la méthodologie du crédit employée par chaque

institution financière et du type de service que les clients désirent recevoir. La création de ces groupes n'implique pratiquement aucune opération contractuelle et formelle. Normalement, il s'agit de procédures simples et rapides à réaliser. Grâce à la formation des groupes, les intermédiaires financiers peuvent atteindre un grand nombre de clients (effet d'échelle) avec des coûts réduits.

L'organisation interne du groupe: Suivant le nombre des membres d'un groupe, son organisation interne varie. Si le groupe comprend une vingtaine de personnes, l'organisation interne est assez bien structurée avec des réunions qui se tiennent plus ou moins régulièrement et un système de comptabilité propre au groupe. Dans ce cas, le groupe peut ouvrir un compte à son nom auprès d'une institution financière pour déposer l'épargne de ses membres et obtenir du crédit. Par contre, si le groupe est plus petit (de 5 à 7 personnes), les contacts avec l'intermédiaire financier ont lieu au travers d'un agent financier de l'institution elle-même directement avec les membres. Dans ce cas, le groupe est strictement utilisé pour l'octroi du crédit et sert uniquement de caution¹.

La connaissance personnelle réciproque des membres du groupe: un élément essentiel pour le succès du cautionnement solidaire est la connaissance réciproque des membres. Puisque les uns portent garantie aux autres, il est nécessaire qu'ils aient confiance les uns en les autres. Chaque individu dans un groupe doit avoir la conviction que les autres membres sont moralement corrects et honnêtes, capables de bénéficier d'un prêt et de le rembourser sans mettre en danger les autres.

La connaissance réciproque du professionnalisme des membres du groupe: Chaque membre doit aussi s'assurer que les autres personnes faisant partie du groupe sont professionnellement capables de bien gérer leurs entreprises, car c'est grâce au bon profit de son activité économique que chaque individu pourra ensuite payer sa dette sans avoir besoin d'utiliser la caution fournie par les autres. Travailler dans le même secteur économique ou dans le même marché, avoir des rapports professionnels liés

¹ Le thème principal de cette communication est le cautionnement solidaire. Nous avons pourtant cru opportun de ne pas donner de détails sur l'organisation interne des groupes qui est nécessairement liée au type d'institution financière de laquelle dépend le groupe et à la méthodologie du crédit adoptée par l'intermédiaire financier.

au fait qu'on opère dans la même zone sont tous des éléments qui aident beaucoup dans l'évaluation que les uns peuvent faire des autres membres par rapport à la profession de chaque individu faisant partie du même groupe.

La responsabilité réciproque pour la dette de chaque membre du groupe: La connaissance réciproque des membres d'un groupe et l'évaluation des membres qui a lieu hors de l'institution financière et sur la base du fait que, si un membre ne rembourse pas, ce sont les membres du groupe qui sont pénalisés sont les facteurs déterminant l'externalisation du risque pour le fournisseur des services financiers et en même temps, la réduction de ses coûts de transaction. Le poids du risque réside donc entièrement sur le groupe et finalement sur ses membres pour la dette de chacun d'eux.

L'obligation morale et la pression sociale exercée par les membres du groupe: Si d'un côté les membres du groupe doivent bien se protéger du risque de non-remboursement en sélectionnant avec beaucoup d'attention les individus auxquels ils sont prêts à offrir leur caution, d'autre part, le membre qui obtient du crédit grâce à la garantie du groupe sent une forte pression sociale de la part des autres membres qu'il connaît bien. Cette pression le pousse à faire face à ses obligations financières de façon très rigoureuse.

2. Une application particulière du cautionnement solidaire: les sociétés de cautionnement mutuel

2.1. Que sont-elles?

Les SCM sont des institutions qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les entrepreneurs les plus vulnérables et les banques. Elles établissent un dialogue entre les institutions bancaires et les entrepreneurs qu'elles représentent et essaient d'obtenir du crédit pour leurs membres à des conditions favorables.

La principale fonction des SCM consiste à offrir aux banques une garantie, afin que les micro-entreprises puissent obtenir un crédit à des conditions favorables. Ce

mécanisme permet aux entrepreneurs les plus démunis d'avoir accès aux capitaux qui leur sont nécessaires pour le développement et l'expansion de leurs entreprises.

Les caractéristiques principales du cautionnement solidaire illustrées aux paragraphes 1.1 et 1.2 sont toutes valables pour le schéma des sociétés de cautionnement mutuel (SCM), sauf la taille du groupe et l'organisation interne. Dans le cas des SCM, il s'agit d'au moins 200 individus pour que la viabilité de la société soit assurée. La structure interne sera prise en considération au paragraphe 2.2.2.

Les premières SCM se sont répandues en Europe il y a environ 50 ans. Aujourd'hui, elles existent dans la plupart des pays industrialisés et dans quelques pays en voie de développement. A la fin de l'année 2000, dans les quinze pays de l'Union Européenne 1.421.776 entreprises étaient membres d'une SCM et obtenaient 14.173.907 opérations de cautionnement. Pendant la même année, ces SCM mobilisaient 2.252.650 Euros en fonds propres². Quelques applications de SCM dans les pays en voie de développement seront présentées par la suite.

Les SCM se basent sur la mutualité, un principe de solidarité qui unit les petits entrepreneurs, hommes et femmes, économiquement faibles, et leur permet de s'apporter une aide réciproque grâce aux garanties constituées par les versements des différents adhérents, ainsi que, parfois, par ceux des organismes publics. Ce sont ces versements qui constitueront le fonds de garantie. C'est ainsi que les petits entrepreneurs membres qui ont besoin d'un crédit sans toutefois disposer des garanties requises peuvent faire appel à la société de cautionnement mutuel, via l'apport du fonds de garantie.

La réduction des coûts de transaction pour les institutions financières a lieu grâce au fait que ce sont les SCM qui s'occupent de l'analyse des dossiers pour la demande de crédit de leurs membres auprès d'une institution bancaire. Les SCM doivent d'abord analyser les dossiers de leurs membres pour décider si le cautionnement nécessaire pour obtenir le crédit peut être accordé. Ce type d'analyse assure la bonne qualité de la sélection grâce à la profonde connaissance que les SCM ont des

² Données contenues dans le Rapport Annuel de l'Association Européenne de Cautionnement Mutuel de 2001.

entrepreneurs qui souhaitent obtenir un prêt. Les banques interviennent dans le processus de sélection seulement dans la partie finale. Les SCM ont un avantage par rapport aux banques, car dans l'analyse de la demande de caution, elles considèrent la personnalité de l'entrepreneur, son profil technique, les résultats de vente qu'il a obtenus dans le passé, sa réputation, etc.. Il s'agit de beaucoup plus qu'une simple analyse financière. Les SCM sont dans une position privilégiée par rapport aux banques pour évaluer le risque. La situation du secteur économique du projet présenté, les tendances spécifiques du marché, la concurrence, les bons ou mauvais éléments du projet sont tous des facteurs additionnels que les banques ne peuvent pas arriver à connaître de manière efficace. Les SCM ont un « know-how » que les banques n'ont pas (voir aussi le paragraphe 1.2 sur la connaissance personnelle réciproque des membres du groupe et sur la connaissance réciproque du professionnalisme des membres du groupe).

En ce qui concerne le risque, dans les cas des sociétés les plus performantes, celui-ci n'est jamais entièrement pris en charge par les SCM. Le partage du risque avec les banques est un principe fondamental pour la réussite de ce type d'application du cautionnement solidaire.

2.2. Le modèle général des Sociétés de Cautionnement Mutuel

Les SCM présentent des caractéristiques communes, même si elles peuvent légèrement varier d'un pays à l'autre en ce qui concerne le cadre juridique national, le contexte financier, l'institution promotrice, etc.. Les aspects communs sont:

- il y a toujours une entité externe - association professionnelle, chambre ou banque - qui promeut la SCM;
- les membres potentiels d'une SCM n'ont pas accès au crédit bancaire;
- les membres d'une SCM ont un élément en commun : ils travaillent dans le même secteur économique ou dans le même marché, ils ont des rapports professionnels liés au fait qu'ils opèrent dans la même zone, etc. (voir paragraphe 1.2);
- les membres de la SCM contrôlent la société et prennent des décisions collectives.

Vu que deux des quatre aspects sus-mentionnés ont déjà été décrits, nous nous concentrerons ici sur l'institution promotrice et sur l'organisation interne des SCM.

2.2.1. L'institution promotrice des Sociétés de Cautionnement Mutuel

Les SCM sont toujours promues par une entité externe qui peut être une association professionnelle d'entrepreneurs, une chambre ou une banque. Les associations professionnelles et les chambres sont des structures qui pour plusieurs raisons et de différentes façons ont un niveau de relations avec les entrepreneurs qui les place dans une position idéale pour lancer et appuyer le développement d'une SCM.

Les associations professionnelles ont généralement un niveau national et un niveau local. Elles ont aussi des branches représentant différentes activités économiques. Elles peuvent être créées volontairement ou par la loi. Les associations nées spontanément sont généralement plus dynamiques, car elles sont l'expression directe des besoins de leurs membres. Néanmoins, ceci ne veut pas dire que les associations prévues par la loi ne puissent pas bien fonctionner.

Les chambres sont des entités liées au secteur public. Elles s'occupent de plusieurs aspects techniques spécifiques concernant les entreprises et les différentes activités économiques, comme l'enregistrement des entreprises. Le rôle et les fonctions des chambres peuvent varier d'un pays à l'autre et elles peuvent avoir des structures nationales et des structures locales. Même si les chambres ne sont pas censées être l'expression des besoins des entrepreneurs, quand les associations professionnelles n'existent pas ou ne fonctionnent pas bien, elles peuvent jouer le rôle de promotrices des SCM grâce à leurs rapports réguliers avec les entrepreneurs.

Souvent, les SCM sont démarrées par une institution financière. Dans ces cas, il y a le danger que la SCM soit perçue par ses membres comme un instrument évitant à la banque d'assumer le moindre risque. Les entrepreneurs ont alors des difficultés pour s'approprier la société; la SCM devient presque une obligation et cela est particulièrement évident quand la banque exige de la part des entrepreneurs de

certaines secteurs ou catégories économique qu'ils soient membres d'une SCM pour obtenir du crédit de la même institution bancaire.

D'après notre expérience, il est important que les SCM soit des entités indépendantes. Les banques sont les contreparties des SCM et doivent rester des institutions tout à fait séparées et placées au même niveau que les SCM.

2.2.2. L'organisation interne et les mécanismes de fonctionnement des SCM

Les SCM appartiennent à leurs membres et sont gérées par eux-mêmes. Elles ont généralement la forme juridique des coopératives comme, par exemple, dans la plupart des pays européens.

Il s'agit souvent d'organisations à but non lucratif qui bénéficient d'un traitement fiscal particulièrement favorable. Dans quelques pays, les SCM ont un but lucratif et sont soumises au régime juridique et réglementaire typique des institutions financières tout court. En général, le but non lucratif et les avantages qui en suivent semblent plus appropriés pour les SCM.

L'organisation interne des SCM est caractérisée par un système décisionnel collectif et par le fait que ce sont les membres-mêmes qui contrôlent les sociétés.

Les organes typiques des SCM en général sont les suivants:

- une assemblée générale,
- un conseil d'administration ou conseil exécutif,
- une équipe technique ou un directeur technique,
- un comité de caution /crédit.

L'assemblée générale est composée par tous les membre d'une SCM. Cet organe nomme et licencie le personnel technique et élit les membres du conseil d'administration. En outre, elle approuve les initiatives et les actions proposées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établit la politique de la SCM. Le conseil élit son président et s'occupe de toute question politique concernant la société. En outre, cet organe supervise et contrôle l'équipe technique ou le directeur technique.

L'équipe technique ou le directeur technique est chargé de toute tâche technique définie dans les statuts de la société. Le directeur technique ou l'équipe technique s'occupe de l'évaluation technique des dossiers et formule des commentaires techniques sur les demandes de cautionnement. Le directeur technique ou l'équipe technique travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration.

Le comité technique prend les décisions finales concernant les demandes de caution et de crédit. Il est souvent composé par des membres du conseil d'administration et de l'équipe technique (ou par le directeur technique).

2.3. Les rapports entre les SCM et les institutions financières

Il est extrêmement important que les SCM maintiennent de bons rapports avec les banques. Elles doivent présenter aux institutions financières des dossiers de bonne qualité pour que les banques puissent constater l'avantage que les services des SCM amènent et offrir des conditions favorables pour les prêts des membres des SCM-mêmes. Chaque SCM peut établir des relations avec une ou plusieurs institutions financières. Généralement, les SCM opèrent avec une seule banque, mais il peut être intéressant de développer des relations avec plusieurs instituts de crédit pour encourager la concurrence entre les banques et donc obtenir des conditions de prêt plus favorables.

Les conditions sont définies dans un accord conclu entre une banque et une SCM. Ce contrat précise:

- le pourcentage de partage du risque,
- le taux d'intérêt,
- les modalités d'utilisation et le plafond maximal de la couverture du fond de garantie,

- les modalités d'intervention de chaque institution dans les cas de non-remboursement.

2.4. Le gouvernement: un intervenant important

L'action des gouvernements pour soutenir la forme d'application du cautionnement mutuel que nous sommes en train d'analyser est très importante et peut être réalisée dans plusieurs domaines:

- adoption d'un cadre juridique et réglementaire favorable pour les SCM;
- offre d'une contre-garantie pour que le risque soit partagé entre les entrepreneurs/SCM, les institutions financières et l'état;
- fourniture d'une partie du capital nécessaire pour établir le fond de garantie pour la SCM;
- financement d'une partie des coûts d'exploitation - cette mesure est fortement déconseillée, car elle peut facilement déterminer une augmentation des frais dû au fait que l'argent public n'aide pas à l'utilisation efficace des fonds qu'on a à sa disposition.

L'intervention des gouvernements devrait toujours être complémentaire; elle devrait compléter ce que les entrepreneurs eux-mêmes initient avec leurs propres ressources.

3. Quelques expériences de Sociétés de Cautionnement Mutuel dans le monde

3.1. L'Italie

Les SCM italiennes sont les plus performantes au monde. En 2002, il y avait plus de 700 SCM opérant dans différents secteurs économiques partout dans le pays. En 2001, 940.295 entreprises italiennes étaient membres d'une SCM. La taille moyenne d'une société italienne est de 2.100 membres. En général, le taux de non-remboursement est de 1,6%. En 2000, les SCM italiennes ont mobilisé 1.224.080 Euros en fonds propres et le volume global de cautionnement offert était de 8.704.010 Euros.

Les SCM italiennes sont régies par la loi sur les coopératives. Il s'agit de structures à but non lucratif jouissant des mêmes bénéfices fiscaux qui sont accordés normalement aux coopératives par l'Etat italien.

Les fonds de garantie des SCM dans ce pays sont toujours complétés par des contributions publiques. Même si l'aide publique a son poids dans le succès des sociétés italiennes, un élément essentiel justifiant la bonne performance est le niveau technique des directeurs généraux des SCM et le fait que, d'après les statuts des sociétés, ceux-ci ont toujours le pouvoir de faire connaître à l'assemblée générale des membres les mauvaises décisions politiques du conseil d'administration concernant la sélection des dossiers qui ne méritent pas de recevoir la caution nécessaire pour obtenir le crédit demandé.

Un autre facteur-clé déterminant le succès des SCM italiennes est le fait que ces sociétés concluent normalement des accords avec plusieurs banques en même temps et arrivent à obtenir des taux d'intérêt extrêmement favorables pour leurs membres (plus de 2% plus bas dans le crédit de court terme et 0,5% plus bas dans le crédit de moyen-long terme).

3.2. Le Burkina Faso

Au Burkina Faso, une société de cautionnement mutuel pour artisans a récemment été mise sur pied (novembre 2001). C'est une fédération des caisses d'épargne et de crédit qui est à l'origine de l'initiative. Pour adhérer à la société de cautionnement mutuel, il faut obligatoirement être déjà rattaché à l'une des caisses de la fédération. La société de cautionnement mutuel compte actuellement 400 membres.

Les réunions de la société de cautionnement mutuel se tiennent dans les bureaux de l'une des caisses d'épargne de la fédération. La préparation et l'analyse des demandes de garantie et de crédit sont effectuées par le personnel technique de la société de cautionnement mutuel et de l'une des caisses d'épargne.

La demande de crédit est directement soumise à la caisse d'épargne, qui assume le rôle standard d'une banque traditionnelle. Outre la garantie fournie par la société de cautionnement mutuel (50 pour cent), la caisse d'épargne peut demander des garanties réelles pour les 50 pour cent restants. Aucun risque n'est donc assumé par la caisse qui accorde le crédit.

3.3. Le Maroc

Le Maroc compte 21 sociétés de cautionnement mutuel.

Celles-ci couvrent toutes des activités économiques homogènes : services de transport urbain (taxis), coiffeurs, artisans au sens strict du terme, transporteurs routiers.

Les sociétés de cautionnement mutuel marocaines connaissent aujourd'hui de graves difficultés.

Elles ne présentent pas la forme juridique typique des coopératives. Ce sont des organisations à but lucratif soumises aux normes prévues pour les institutions financières standards.

Elles n'ont de surcroît jamais bénéficié de contributions de la part d'institutions publiques.

C'est une banque qui se charge de la promotion de ces organisations : elle couvre les frais de gestion et fournit du personnel techniquement qualifié chargé d'examiner les demandes de garantie et de crédit.

Initialement, le risque attaché au crédit accordé par la banque aux membres des sociétés de cautionnement mutuel incombait intégralement à ces dernières ; compte tenu des difficultés qu'elles connaissent actuellement, c'est la banque qui assume la totalité du risque.

3.4. Le Venezuela

Dans ce pays, il existe une seule SCM créée en 1989. Elle regroupe aujourd'hui 1 200 entreprises du secteur industriel.

En 2000, un fond public de contre-garantie a été établi suivant les dispositions de la loi sur les SCM adoptée en 1999. Cette loi reflète le contenu de la loi sur les SCM adoptée en Espagne en 1996.

4. Conclusions

Le concept du cautionnement solidaire a des racines historiques très profondes. Il est déjà présent dans le droit romain sous plusieurs formes. Comme pratique sociale, le cautionnement solidaire n'est pas une véritable nouveauté. L'innovation dont on discute dans cette communication concerne son apparition dans le domaine de la micro-finance et de la finance en général aussi bien que son utilisation au travers de nouveaux instruments comme les sociétés de cautionnement mutuel.

Dans le domaine de la finance et de la micro-finance, les caisses rurales, les banques coopératives ont certainement un élément de cautionnement solidaire à leur origine. Mme Benetton, fondatrice de la grande compagnie textile, a commencé à tricoter et vendre des pulls tout colorés grâce à un crédit obtenu d'une coopérative locale dont elle n'était pas encore un membre. Les gens du village la connaissaient et ont cru en elle, en son potentiel de femme entrepreneur et en sa capacité de remboursement. Mme Benetton a démarré son entreprise dans les années 40 en Italie.

Dans les années 80 et surtout dans les années 90, le cautionnement solidaire devient l'un des instruments privilégiés pour la lutte contre la pauvreté et le développement économique dans les pays pauvres. De nouvelles formes d'application du cautionnement solidaire sont introduites, s'adaptant souvent à la réalité de chaque nation. Ce sont des pratiques financières et économiques qui se ressemblent, mais qui sont, en même temps, un peu différentes les unes des autres

selon les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques de chaque pays.

De nouvelles techniques et de nouveaux types d'organisations institutionnelles apparaissent dans le monde, ayant très souvent le cautionnement solidaire comme point de départ. Un modèle, une forme d'application du cautionnement solidaire peut très bien marcher dans un pays et pas dans un autre, sauf si on y ajoute quelques modifications ou quelques sortes d'adaptation. Les self-help groupes en Inde, le modèle Grameen au Bangladesh, sont tous des types d'organisations institutionnelles basés sur le cautionnement solidaire.

L'utilisation du cautionnement solidaire dans le domaine de la micro-finance détermine l'apparition de nouvelles formes d'intermédiaires financiers, comme les institutions de micro-finance, souvent des ONG, mais parfois des organisations qui arrivent à être reconnues et formalisées. Les institutions de micro-finance sont une véritable innovation par rapport aux intermédiaires financiers classiques et se développent presque exclusivement dans les pays les moins riches.

Liées au concept du cautionnement solidaire, les sociétés de cautionnement mutuel représentent une technique et une forme d'organisation institutionnelle très complexes impliquant un certain niveau d'équilibre et d'accord entre plusieurs acteurs. La nouveauté apportée par le schéma des sociétés de cautionnement mutuel est caractérisée par le fait que le concept de la solidarité se manifeste par le biais de plusieurs acteurs. Ce ne sont pas seulement les entrepreneurs qui se portent caution les uns aux autres au sein du groupe qui agissent, mais ce sont aussi l'association professionnelle, en tant qu'organisation institutionnelle, les chambres et les structures publiques qui interviennent ensemble afin de réaliser le bon fonctionnement des SCM. C'est dans ce sens que les sociétés de cautionnement mutuel représentent une innovation sociale.

La SCM est un schéma financier qui a joué un rôle très important dans le développement de beaucoup de petites et moyennes entreprises en Europe. Il vaut la peine de l'étudier pour comprendre s'il peut également porter ses fruits dans

d'autres parties du monde. Il est forcément nécessaire d'introduire quelques adaptations d'après le contexte socio-culturel, économique et politique de chaque pays comme on l'a fait pour le cautionnement solidaire dans le micro-crédit. Comme on l'a vu, il existe déjà des expériences de SCM dans des pays non européens. La plupart de celles dont on a des nouvelles sont très récentes. Il vaut la peine, à notre avis, de suivre de près la suite de ces expériences et de mieux apprendre le fonctionnement de cette application du cautionnement solidaire qui représente une véritable innovation, au moins dans certaines régions du monde.